



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Merria di Sarrola-Carcopinu*  
*Mairie de Sarrola-Carcopino*

Séance du <b>vendredi 19 juin 2020</b>	<b>N°26/2020</b>
<b><u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur Alexandre SARROLA-Maire</b>	
<b><u>Objet</u> : Attribution de marché de mission de contrôle technique pour la construction d'un groupe scolaire.</b>	

L'an deux mille vingt, le 19 juin, le conseil municipal de Sarrola-Carcopino, légalement convoqué le 15 juin 2020 conformément à l'article L 2121 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance à huis clos sous la présidence de Monsieur le Maire, Alexandre SARROLA.

**Étaient présents** : SARROLA Alexandre, BASTIANAGGI Jeanine, BALDINI Hyacinthe, SOTTY Marie-Laurence, LECCIA Jean-Paul, CERATI Noëlle, CARCOPINO-ARRIGHI Paule, BONAVITA Dominique, PIERI Marie-Charles, NOCERA Anne, CATELLAGGI Jean-François, PIOVANACCI-LAFFITTE Maryse, FIGARI Gérard, RENAUD Lorie, SANTONI Dominique, FILIPPINI Sophie, SARROLA Olivier, CARCOPINO-TUSOLI Laurent, CELI François, BATTISTELLI Jean Joseph, GRILLOT Peggy.

**Était représentée** : RUGGERI Dominique (représentée par CERATI Noëlle).

**Secrétaire de séance** : FILIPPINI Sophie.

Nombre de membres composant l'assemblée : 23

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 0

**Quorum** : 8 (1/3 des membres en exercice - Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19)

### Le Maire expose à l'assemblée:

Dans le cadre de la construction du futur groupe scolaire de Sarrola-Carcopino à Effrico, il était nécessaire de passer un marché de mission de contrôle technique (CT).

Le marché ayant été publié le 19 février 2020 et la remise des offres fixées au 13 mars 2020.

Ainsi le cabinet SPICY et l'assistant à maîtrise d'ouvrage SAMPO ont réceptionné les candidatures suivantes :

- **APAVE SUDEUROPE**
- **BUREAU VERITAS CONSTRUCTION**
- **DERKA INDUSTRIAL**
- **QUALICONSULT SECURITE**
- **SOCOTEC CONSTRUCTION**

Les offres ont été analysées sur la base des critères suivants :

- **Critère n°1** : Proposition financière (40%)
- **Critère n°2** : Pertinence du temps prévu au regard des missions à réaliser (30%)
- **Critère n°3** : Valeur technique de l'offre au regard de la note méthodologique (30%)

Le classement des offres est le suivant :

CANDIDAT	APAVE SUDEUROPE	BUREAU VERITAS	DERKA INDUSTRIAL	QUALICONSULT SECURITE	SOCOTEC
Critère n°1	30,51	21,86	38,74	40,00	23,06
Critère n°2	10	15	10	20	20
Critère n°3	26	28	26	26	21
Montant TTC	Manque le DPGF	35 760 €	50 016 €	36 000 €	45 966 €
Note globale	66,51	64,86	74,74	86,00	64,06
Classement	3	4	2	1	5

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise QUALICONSULT SECURITE qui a obtenu la meilleure note globale.

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

Attribue le marché de mission de contrôle technique (CT) pour la construction d'un groupe scolaire à l'entreprise QUALICONSULT SECURITE pour un montant de 36 000 € TTC.

POUR	22	dont procuration(s)	01
CONTRE	00	dont procuration(s)	00
ABSTENTIONS	01	dont procuration(s)	00

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.

**FAIT ET DELIBÉRÉ À SARROLA-CARCOPINO**, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Alexandre SARROLA